

SCoT de la Bresse Bourguignonne

Etape 1 : diagnostic territorial et état initial de l'environnement

Atelier n°1

« Agriculture et Urbanisation,
créer un équilibre pour valoriser
les activités agricoles »

2 décembre 2013 à Louhans

Personnes présentes :

VADOT Anthony	Président SMBB
CARAES Rozenn	Sous-Préfète de Louhans
CAUSSE Marine	Chargée de mission SCoT SMBB
RAVET Sébastien	Chef de Projet - Pays Bresse bourguignonne
Michel DEBOST	Conseil de Développement - Ecomusée de la Bresse bourguignonne
MICHELIN Jocelyne	Membre du Comité Syndical SMBB – Maire de Lessard en Bresse
GROS Evelyne	VP Conseil de Développement – VP Pays de la Bresse bourguignonne
PUTIN Daniel	Mairie de Champagnat – 1 ^{er} adjoint
FERRIER Michel	Membre du Comité Syndical SMBB – Maire de Le Miroir
RUNGE Christine	Membre du Comité Syndical SMBB – Adjointe au Maire de Louhans
JUVET Olivier	Conseil de Développement - BBI
BARROIS Orianne	Chargée de mission - Pays Bresse bourguignonne
JACQUARD Françoise	Membre du Comité Syndical SMBB – Maire Bosjean
COULON Marie Rose	Membre du Comité Syndical SMBB – Maire Vincelles
PIRAT Jean Paul	Membre du Comité Syndical SMBB – Maire Bruailles
RODOT Jacky	Membre du Comité Syndical SMBB – Maire de Ratte
TREBOZ Jean Paul	Conseil de développement - Président Société d'agriculture de Louhans
CHAMBION Bernard	DDT 71
CHALUMEAU Patrick	DDT 71
THEVENIN Jean	DDT 71
RATIE Emmanuel	Chambre d'agriculture 71
LAURENCY Didier	Conseil de développement - Coopérative Agricole Bourgogne du Sud
CELDREN Fabienne	CITADIA Conseil
BUSCAYLET Thomas	CITADIA Conseil
HUBSCHER Timothée	CITADIA Conseil

Début de la réunion : 14h30

Le Président salue la présence de Mme la Sous-Préfète et de l'ensemble des personnes ayant répondues à l'invitation du Syndicat Mixte. Il indique que le bureau d'études travaille depuis le mois de septembre sur le diagnostic prospectif du territoire. Les premiers constats ont été présentés au comité technique et la série d'ateliers thématiques qui débute ce jour a pour objectif d'échanger avec les élus, acteurs du territoire, institutions, etc. pour affiner le travail de diagnostic.

Le bureau d'études CITADIA Conseil introduit l'atelier en présentant les grands principes et les différentes étapes de la démarche d'élaboration du SCoT. Les conséquences des dispositions règlementaires du Grenelle de l'environnement sur le SCoT sont ensuite présentées (renforcement du rôle du SCoT dans la hiérarchie des documents d'urbanisme, apparition de nouvelles thématiques et de champs d'application, notamment).

Les objectifs de cette série d'ateliers sont rappelés : il s'agit de confronter les premiers éléments de diagnostic avancés par le bureau d'études aux remarques et préoccupations des acteurs du territoire afin d'aboutir à une compréhension partagée des enjeux et à une co-élaboration du diagnostic.

Les premiers éléments de contexte sont ensuite présentés afin de comprendre l'articulation et les liens entre les thématiques « consommation de l'espace » et « enjeux agricoles » :

- Une consommation de l'espace très importante entre 2002 et 2010 : 850 ha consommés sur l'ensemble du territoire dont 730ha (90%) pour le développement résidentiel ;
- Un impact certain sur l'activité agricole, qui perd 3 500ha de surface agricole utile (SAU) entre 2000 et 2010.

Table ronde 1 – La consommation de l'espace

Le bureau d'études présente les premiers éléments de diagnostic relatifs à la consommation de l'espace qui traduisent une progression rapide des surfaces urbanisées :

- Les espaces agricoles demeurent majoritaires à l'échelle du SCoT (62%)
- Le niveau de consommation foncière a été multiplié par 2,5 entre 1985 et 2008.

➔ Quels sont les facteurs explicatifs de ce phénomène de progression des surfaces urbanisées alors que le territoire présente une vocation rurale et ne dispose d'aucun pôle urbain majeur ?

Anthony VADOT évoque le développement économique et la dynamique de création d'emplois engagée ces dernières années, notamment au sein de la Communauté de communes des Portes de la Bresse.

Evelyne GROS évoque la construction de maisons individuelles, souvent isolées et sur de grandes parcelles comprises entre 2 000 et 2 500 m². A l'inverse, très peu d'opérations de réhabilitation du parc de logement ancien sont enregistrées sur le territoire (corps de fermes, anciennes bâtisses, etc.). L'habitat individuel isolé et l'absence de la mitoyenneté participent directement au cadre de vie bressan et à la ruralité du territoire.

Anthony VADOT, le prix du foncier relativement bas sur le territoire incite également la construction sur de grandes parcelles.

Olivier JUVET explique qu'il existe de nouvelles tendances en matière de demande en produit logement sur le territoire, notamment en provenance de jeunes ménages en début de parcours résidentiel, mais également des personnes âgées présentant des besoins spécifiques (terrains à bâtir plus petits, généralement compris entre 800 et 1 000m²). Il revient ensuite sur le risque d'empilement des normes et des contraintes juridiques et techniques impactant sur les activités de construction (caractère restrictif). Il s'interroge également sur la portée et la vocation du SCoT : les prescriptions et recommandations seront-elles identiques sur l'ensemble des communes du SCoT ?

Fabienne CELDRAN revient sur le principe de ventilation géographique des préconisations/recommandations du SCoT au regard des spécificités locales. Le bureau d'études évoque également l'importance de la prise en compte des objectifs de mixité intergénérationnelle dans le cadre du SCoT.

Jocelyne MICHELIN évoque les conflits de voisinage liés à la mitoyenneté et les formes d'habitat groupé.

La DDT prolonge la réflexion en soulignant la nécessité d'intégrer l'ensemble des besoins résidentiels afin d'offrir une offre diversifiée et adaptée et offrir un parcours résidentiel complet. En matière de consommation foncière, les données de la DDT relatives aux fichiers fonciers « Majic » permettront de compléter l'analyse et les données du diagnostic.

Sur la question du zonage et du règlement dans les PLU, **Mme la Sous-Préfète** rappelle qu'en France, le droit de propriété a toujours été différent du droit à construire.

Le bureau d'études poursuit la présentation des premiers constats du diagnostic en matière de consommation de l'espace.

- 86% des surfaces urbanisées ont été consacrés au développement résidentiel, sur un modèle extensif privilégiant les typologies pavillonnaires et sur une offre en terrains à bâtir de grande taille (supérieure à 2 000m²) ;
- La consommation foncière a plus particulièrement été consacrée au développement économique sur le sud du territoire (CC de Cuiseaux Intercom et de Saône Seille Sône principalement).

→ **Quels peuvent être les contraintes engendrées par ce modèle de développement ?**

La DDT évoque le risque de précarité énergétique, induit par l'allongement des distances et des temps de parcours entre habitat et emploi et accru par le renchérissement des prix des carburants. En matière de performance énergétique du parc ancien, la DDT souligne le faible nombre de dossier de demande de subventions réalisés dans le cadre du programme « Habiter Mieux ». La campagne à venir envisage toutefois le rehaussement des plafonds financiers d'éligibilité et l'augmentation des crédits mobilisables.

Olivier JUVET évoque la difficile transition des modes de chauffage urbain (collectif) en milieu rural, caractérisé par l'étalement urbain et la dispersion de l'habitat.

Anthony VADOT considère que la précarité énergétique et les mauvaises performances énergétiques des logements anciens du parc privé constituent autant de facteurs explicatifs du turn-over enregistré sur le locatif privé et des phénomènes de vacance, notamment en centre bourg.

Emmanuel RATIE évoque le risque lié au mitage et à la généralisation de l'habitat diffus qui menace, à terme, le devenir des usages et activités agricoles sur le territoire : fractionnement de la propriété foncière agricole, accès aux exploitations, circulations des engins et conflits d'usages, épandage, etc. La Chambre préconise de privilégier les opérations de densification des espaces déjà habités au sein du tissu urbain existant.

Jocelyne MICHELIN considère que la protection des espaces agricoles dans les PLU peut entraîner une perte d'attractivité pour les communes en réduisant la surfaces dédiées à l'urbanisation.

Michel FERRIER explique que ce phénomène s'est notamment ressenti sur sa commune suite à l'approbation du PLU.

Michel DEBOST évoque le rôle de la prospective démographique dans la prise en compte de l'évolution des besoins des ménages et des parcours résidentiels.

Timothée HUBSCHER considère le maintien des services et équipements au sein des pôles de proximité comme une réponse appropriée au risque de précarité énergétique, en permettant notamment de réduire les besoins en déplacement pour les ménages du territoire.

Table ronde 2 – L'agriculture

Le bureau d'études présente les premiers éléments de diagnostic relatifs au fonctionnement et aux dynamiques agricoles enregistrées le territoire.

- Une diminution globale de la SAU et du nombre total d'exploitations mais...
- Une progression rapide de la SAU moyenne / exploitation.

Le secteur agricole du territoire enregistre de nombreuses mutations au cours des dernières années. Les surfaces enherbées (prairies, surfaces dédiées à l'élevage notamment) diminuent depuis la fin des années 1980 tandis que les terres labourables augmentent considérablement sur la même période.

→ Quels constats et problématiques découlent de ces mutations agricoles sur le territoire en matière d'organisation de la production et d'impacts sur les paysages et les milieux ?

Didier LAURENCY considère que La Bresse bourguignonne enregistre une spécialisation agricole de plus en plus marquée. Cette tendance soulève plusieurs types d'enjeux :

- Augmentation des surfaces d'exploitation et l'ouverture des paysages soulèvent un enjeu en matière de compensation sur les milieux naturels ;
- Un enjeu de diversification de la production agricole autour de la filière bois / palettes, notamment pour la CC de Pierre de Bresse.

Michel DEBOST - La plaine du Doubs est un territoire historiquement dédié à la grande culture. Par ailleurs, l'arrachage des haies répondait à un besoin d'extension des surfaces agricoles dans les années 1970 et 1980 afin d'améliorer la productivité des exploitations.

Marie Rose COULON évoque la sensibilisation des exploitants du territoire aux problématiques agro-environnementales qui constituent désormais une condition préalable dans l'attribution des subventions PAC (Paiement vert).

Emmanuel RATIE revient sur l'enjeu lié à la reprise des exploitations en présentant les mesures d'accompagnement à la reprise et à la création d'exploitations portés par la Chambre.

La reconversion des bâtiments agricoles en logements et le développement de l'hébergement agro touristique (gîtes, chambres d'hôte, etc.) sont également évoqués comme des pistes intéressantes et de mise en valeur du milieu rural et de lutte contre le phénomène de déprise des exploitations agricoles. Le SCoT doit donc laisser ouvertes les possibilités de changement d'affectations des terres et des bâtiments agricoles.

Le bureau d'études revient sur la diversité des usages agricoles enregistrés sur le territoire :

- La polyculture / polyélevage constitue l'orientation dominante sur l'ensemble des Communautés de communes du territoire ;
- La pratique de l'élevage bovin se maintient sur les franges jurassiennes du SCoT ;
- Le secteur maraîcher représente une spécificité marquée pour les Portes de la Bresse, notamment à Ouroux-sur-Saône et Sornay.

→ Quels enjeux en matière de diversification et / ou de spécialisation agricole sur le territoire ?

Evelyne GROS - Le PLU de Sornay porte la volonté de protéger la filière maraîchère puisque toutes les parcelles dédiées au maraîchage supérieures à 4 000m² sont protégées y compris les parcelles situées en cœur de tissu urbain. La filière est en effet confrontée à nombreuses difficultés économiques menaçant l'avenir de la production (fermetures, non reprise d'exploitations notamment).

Dans cette optique, le développement des circuits courts peut être une opportunité de développement pour la filière.

Christine RUNGE évoque le développement récent des circuits courts et de l'agriculture biologique, notamment à destination de la cantine municipale de Louhans.

Didier LAURENCY soulève le risque de perte progressive de la diversité agricole sur le territoire et évoque notamment les difficultés liées à la filière lait. L'activité des Ateliers de la Bresse est notamment en déclin rapide. Le développement récent des formes sociétaires peut être un levier de structuration du milieu agricole pour améliorer l'organisation de la production et limiter la concurrence entre producteurs.

Les données relatives à la diminution des UTA moyennes et à la répartition entre exploitants propriétaires et fermiers agricoles seront intégrées à l'analyse et permettront de compléter l'écriture du diagnostic.